



*Des États régionaux pour faire progresser l'inclusion,
dans chaque région,
avec l'ensemble des acteurs de la société civile.*

Dossier de présentation

Contact :
Irène CERQUETTI
irene.cerquetti@apf.asso.fr
06 72 75 97 20



SOMMAIRE

« L'inclusion, une nouvelle façon de penser le vivre-ensemble » <i>Edito de Jean-Marie Barbier, président de l'APF</i>	3
« La région : acteur majeur de la concrétisation de l'inclusion » <i>Edito Prosper Teboul, Directeur général de l'APF</i>	4
Les Etats régionaux de l'inclusion : pour faire progresser concrètement l'inclusion dans chaque région	5
L'APF en bref	6
Annexes :	
Pour une société inclusive <i>Orientation n°1 du projet associatif de l'APF</i>	8

L'INCLUSION, UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER LE VIVRE ENSEMBLE

Depuis plusieurs années, un nouveau terme est apparu au niveau international : l'inclusion. Après l'intégration, la cohésion sociale ou la lutte contre l'exclusion, ce terme ne serait-il qu'une « nouvelle mode » de la pensée sociale ou la démarche d'inclusion souligne-t-elle des enjeux différents ?

L'inclusion interpelle car elle révèle un véritable changement de paradigme. Une révolution même, car son concept s'inscrit en opposition au modèle traditionnel français : l'intégration. L'intégration, ce sont les citoyens qui s'adaptent au cadre sociétal ; alors que l'inclusion c'est la société qui s'adapte à ses citoyens, tous ses citoyens.

L'inclusion est à la fois un processus et un objectif qui ne peut se résumer à une question de lutte contre les inégalités ou contre les discriminations. L'inclusion concerne l'ensemble des citoyens. C'est une nouvelle façon de penser la société, le vivre-ensemble ; c'est un choix de société et donc un choix politique.

L'inclusion c'est choisir une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à tous, quelles que soient les différences, et qui permette et demande à chaque citoyen d'y participer !

En 2008, la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO considérait la question de l'inclusion comme « *une question de respect des droits de l'homme, qui touche prioritairement les orientations de la politique générale d'un pays* ». Et elle ajoutait : « *Elle est donc indissociable de la manière dont on conçoit le type de société et de bien-être que l'on souhaite et la manière dont on envisage le 'vivre ensemble'. [...] Tendre vers une société inclusive constitue le fondement même du développement social durable [...]* ».

Alors, oui, nous pensons à l'APF que c'est par l'inclusion que nous pourrons construire une société ouverte à tous, participative, respectueuse des droits de l'homme et fondée sur la justice sociale et la solidarité.

L'APF a commencé à travailler sur le thème de l'inclusion il y a 3 ans, dans le cadre d'un projet européen sur l'éducation et l'inclusion. Ce groupe de travail a permis d'observer les pratiques et d'identifier les facteurs facilitant ou freinant l'inclusion dans le champ de l'éducation.

Puis en 2010, l'association a diffusé son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous », recueil des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille dans tous les domaines de la vie. Un plaidoyer qui dénonce aussi les préjugés à leur égard ; un plaidoyer qui propose des leviers et des actions pour construire cette société ouverte à tous.

En 2011, l'APF a mis l'inclusion au cœur de son nouveau projet associatif « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive ».

Aujourd'hui, en organisant ces Etats régionaux de l'inclusion, l'APF fait un pas de plus vers la mise en œuvre effective de l'inclusion dans tous les domaines de la vie. L'APF entend bien faire bouger les lignes, avec le concours de tous les partenaires publics et les acteurs de la société civile, pour faire progresser, ensemble, l'inclusion !

Jean-Marie Barbier, président de l'Association des paralysés de France
2006 - 2012

LA RÉGION : ACTEUR MAJEUR DE LA CONCRÉTISATION DE L'INCLUSION

Depuis sa création, l'APF allie l'action revendicative et le déploiement d'une offre de service cohérente avec ses ambitions. C'est avec ces deux leviers que l'association définit ses orientations et se met en action.

La construction d'une société inclusive est la priorité de l'APF qui a réaffirmé ce choix de société dans son dernier projet associatif. Mais afin d'atteindre cet objectif ambitieux et universel, l'APF a dû franchir une étape supplémentaire en développant sa capacité de transformation sociale en région.

Force est de constater qu'au-delà de l'espace national et européen, les obstacles auxquels est confrontée l'APF pour construire une société ouverte à tous relèvent beaucoup des acteurs et décideurs de l'espace local et régional.

En effet, c'est à l'entrée des écoles par exemple, lors de chaque rentrée scolaire, selon l'implication des directeurs académiques des services de l'éducation nationale et des directeurs d'établissements, que se joue la question de la scolarisation en milieu ordinaire. C'est aussi avec les décideurs et les recruteurs d'entreprises que se joue l'accès concret à l'emploi. Et c'est dans les Agences régionales de santé que se prennent les décisions en matière d'offre de service pour les personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, c'est sur le terrain qu'il faut désormais changer profondément le regard des décideurs, participer et influencer sur les programmations régionales qui dépendent des autorités locales, et avec les partenaires de la société civile, devenir les acteurs d'avancées réelles, tangibles et mesurables.

Car l'avancée vers une société inclusive passe par des conquêtes de proximité, au plus près des lieux de vie des personnes en situation de handicap.

Au cours des cinq années à venir, l'association propose de réunir chaque année, dans chaque région, des Etats régionaux de l'inclusion associant les partenaires associatifs, économiques et les décideurs locaux dans le but d'établir un constat objectif des réussites obtenues et des obstacles qui demeurent, pour définir ensemble les propositions et modalités permettant de faire avancer l'inclusion.

Cette dynamique concerne tous les terrains qui sont des enjeux de l'inclusion : éducation, emploi, accès la vie de la Cité, solidarité et vieillissement. Ces Etats régionaux de l'inclusion permettront d'établir des indicateurs de l'inclusion afin de fixer des objectifs prioritaires selon les besoins de chaque région.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de chaque acteur de la société civile afin de faire de ces Etats régionaux de l'inclusion une véritable avancée pour la construction d'une société inclusive dans notre pays.

Prosper Teboul, *Directeur général de l'Association des paralysés de France*

LES ÉTATS RÉGIONAUX DE L'INCLUSION : POUR FAIRE PROGRESSER CONCRÈTEMENT L'INCLUSION DANS CHAQUE RÉGION

L'Association des Paralysés de France lance les Etats régionaux de l'inclusion afin de mesurer concrètement la progression de l'inclusion dans chaque région. A partir de l'automne 2012 et durant cinq ans, les équipes régionales de l'APF réuniront les acteurs locaux de la société civile autour de l'un des enjeux suivants : éducation, emploi, accès à la vie de la Cité, solidarité et vieillissement...

Avec ces Etats régionaux, l'APF a l'ambition de faire progresser concrètement l'inclusion, sur le terrain, en dressant un état des lieux annuel de l'avancement de la société inclusive dans chaque région. Cet état des lieux s'appuiera sur le degré de participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille dans les différents domaines de la vie quotidienne ; mais aussi sur l'identification des freins, leviers et résultats à atteindre d'une année sur l'autre. Une façon de faire progresser sur le territoire, concrètement, avec tous les acteurs concernés, la société inclusive que défend l'association.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, l'APF s'appuiera sur les compétences et l'expertise des acteurs de la société civile : associations, institutionnels, usagers de services médico-sociaux, etc. Ces Etats régionaux ciblent les responsables politiques et administratifs, les entreprises, les associations œuvrant dans la région, les professionnels concernés et tous les citoyens mobilisés pour la construction d'une société ouverte à tous.

L'APF EN BREF



L'Association des paralysés de France (APF), créée en 1933 est un mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leur famille. Reconnue d'utilité publique, l'APF rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et plus de 12 000 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans chaque région pour représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille tout en garantissant l'exercice de leur citoyenneté dans toutes les sphères de la société.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. Trente mille personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture.

> La démocratie participative à l'APF : une réalité de terrain

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. L'association affirme, dès la première phrase de sa charte, s'inscrire, dans la lignée de la Déclaration des droits de l'homme. L'APF affirme des valeurs démocratiques telles que la « *primauté de la personne* », l'« *égalité des chances* », la « *solidarité entre les personnes* », le « *droit d'expression de tous* » ou « *la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille* ».

Depuis dix ans, l'APF a marqué un tournant majeur dans sa dynamique associative. Au sein même de l'association, en mettant en place d'une démocratie interne participative, puis en externe, en développant l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap et de leur famille dans tous les domaines de la société.

Dès 2004, l'APF a mis en place des instances représentatives départementales (conseils départementaux) et régionales (conseils APF de région) composées majoritairement d'adhérents en situation de handicap. Avec les usagers de ses services et établissements, l'association est attentive au bon fonctionnement et au développement des conseils de la vie sociale. Un conseil national des usagers été créé, composé de représentants des conseils de la vie sociale. A tous les niveaux de l'association, l'APF a pour objectif d'être au plus près des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille et de leur permettre d'être actrices du changement.

En 2007, fort de la mise en œuvre de cette démocratie participative interne, l'APF avec son projet associatif « *Acteur & citoyen !* », se tournait davantage vers l'extérieur afin de permettre aux personnes en situation de handicap de faire valoir leurs droits en exerçant leur citoyenneté dans tous les domaines de la société.

Ainsi, les élus des conseils départementaux de l'association siègent au sein des commissions communales et intercommunales de l'accessibilité (CCA et CIA) pour y défendre les revendications de l'association concernant l'accessibilité universelle ou au sein des maisons départementales des personnes handicapées pour soutenir l'accès aux droits et aux services des personnes en situation de handicap.

Au niveau régional, c'est au sein des Agences régionales de santé (ARS) que la représentation des élus de l'APF s'exerce.

Tout comme au niveau national, où l'association siège au sein de plusieurs instances : Conseil national consultatif des personnes handicapées, Conseil de la CNSA...

L'objectif : porter la politique et les revendications de l'APF auprès des pouvoirs publics et de la société en général.

> « **Bouger les lignes ! Pour une société inclusive** » : une vision pour la société de demain

Avec son nouveau projet associatif « *Bouger les lignes ! Pour une société inclusive* », adopté en mai 2011, l'APF exprime sa vision pour la société de demain, une société inclusive, ouverte à tous, dans laquelle chaque citoyen puisse exercer pleinement ses droits et mener une vie décente. Par ce projet, l'association affirme sa volonté de transformation de la société, elle fait le choix d'une approche inclusive pour toutes les situations de handicap et s'engage à s'impliquer activement dans sa mise en place en revendiquant notamment le respect des droits fondamentaux, une accessibilité et une conception universelles et le développement d'une offre de services au plus près des personnes. C'est dans ce cadre qu'auront lieu les Etats régionaux de l'inclusion. Pour faire avancer l'inclusion de manière concrète dans chaque pan de la société, ces rendez-vous annuels permettront de dresser un état des lieux de la progression de l'inclusion dans la région et de définir des objectifs à atteindre pour l'année suivante.

- **L'APF en chiffres :**

- 1 siège national
- 97 délégations départementales
- 126 structures médico-éducatives
- 262 structures pour adultes
- 26 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- 29 entreprises de travail adapté
- 169 séjours de vacances organisés par APF Evasion
- 684 dispositifs réalisés par APF Formation
- 359 576 donateurs actifs
- 25 377 adhérents à jour de cotisation
- 25 000 bénévoles (dont 4 000 bénévoles réguliers)
- 13 750 salariés

- **L'APF sur Internet :**

Le site de l'Association des Paralysés de France : www.apf.asso.fr

Le blog politique de l'Association des Paralysés de France : www.reflexe-handicap.org

Le blog du magazine Faire Face : www.faire-face.fr

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Orientation n° 1 du projet associatif de l'APF¹

Une société inclusive est une société ouverte à tous qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Cette société se fonde sur le respect des libertés et des droits fondamentaux et sur des principes de non-discrimination et de solidarité.

Une société inclusive garantit à chacun une réelle participation sociale, économique, culturelle et civique, en respectant sa dignité, ses capacités et ses différences.

L'APF exige la construction d'une société inclusive et s'y implique.

Une société qui généralise l'approche d'accessibilité et de conception universelles. Une société qui garantit des droits communs et des droits particuliers lorsque cela est nécessaire.

Une société qui développe des services de proximité de qualité, à finalité sociale et non exclusivement marchande, adaptés aux attentes, au parcours et aux besoins spécifiques de chacun.

Cette société doit prendre en compte toutes les situations de handicap, y compris les situations complexes de grande dépendance, telles celles que vivent les enfants ou les adultes polyhandicapés, dans le cadre d'une politique transversale, c'est-à-dire touchant tous les domaines de la vie.

Elle doit garantir aux personnes en situation de handicap comme à tout un chacun l'accès aux libertés et droits fondamentaux – à l'éducation, au travail, à des ressources suffisantes, au logement, à la santé, à la libre circulation, à la possibilité de créer une famille, au respect de l'intimité, à la vie affective et sexuelle...

Ces droits ont été exposés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, réaffirmés et précisés dans la Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Des mesures concrètes et appropriées doivent garantir leur respect en fonction de la situation des personnes.

Elle se construit par la diffusion et la promotion de ce modèle auprès des pouvoirs publics, de la société civile et du public, tant au plan local et national qu'international.

Elle se construit également par l'application de ces principes à l'ensemble des projets, des actions et des réalisations menées par l'APF elle-même.

Elle se construit enfin en s'associant à toutes les personnes, concernées ou non par l'exclusion, partageant la même volonté d'un autre modèle de « vivre ensemble ».

Pour réaliser cette orientation, l'APF s'appuie sur son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! »² afin de dénoncer les situations inacceptables, parfois quotidiennes, que rencontrent les personnes en situation de handicap et leur famille, et qui vont dans certains cas jusqu'à l'exclusion de toute vie sociale, et convaincre qu'une autre société ouverte et solidaire est possible.

Le plaidoyer APF « Construire une société ouverte à tous ! » propose des leviers et des actions dans tous les domaines pour aboutir à cette société inclusive :

¹ L'intégralité du projet associatif peut être consultée sur www.apf.asso.fr

² A consulter sur www.reflexe-handicap.org

- Permettre l'exercice de la citoyenneté et respecter la dignité des personnes
- Concevoir et aménager un environnement accessible à tous
- Assurer une éducation et une scolarité pour tous, avec tous
- Ouvrir la vie professionnelle à tous
- Garantir un revenu d'existence décent à tous
- Financer toutes les dépenses liées au handicap
- Préserver la santé et le bien-être de chacun
- Permettre et améliorer la vie en famille
- Reconnaître la vie affective, sentimentale et sexuelle de chacun
- Soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous.